

Les cahiers des charges « milieux forestiers et activités associées »

SITE N° FR 5300041 - Vallée de l'Aulne	
Mesure F 22 703 ACCOMPAGNER LA REGENERATION NATURELLE	Contrat Contrat Natura 2000 Engagement sur cinq ans
Objectifs de l'action	La régénération naturelle permet au milieu forestier de conserver ou de retrouver un fonctionnement proche de l'écosystème naturel ce qui permet de préserver le patrimoine génétique local tout en pratiquant des travaux peu perturbants pour les sols.
Habitats concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Hêtraie-chênaie acidophile / code EUR : 9120 - Hêtraie-chênaie neutrocline / code EUR : 9130 - Aulnaie-frênaie alluviale / code EUR : 91EO - Forêt de ravin / code EUR : 9180 - Boisements de feuillus (habitat d'espèces d'intérêt communautaire)
Localisation de l'action	Cartographie en annexe
Surface engagée	<i>A préciser au moment du contrat</i>
Engagements non rémunérés	- tenue du cahier d'enregistrement
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> - crochetage du sol - dégagement des semis acquis - lutte contre les espèces concurrentes (espèces herbacées ou arbustives) - plantation ou enrichissement - mise en défens de la régénération acquise - frais d'expertise
Points de contrôle	Existence et tenue du cahier d'enregistrement, vérification des réalisations, vérification des factures
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat. Il est calculé sur devis et il est plafonné actuellement à 5000 € hors taxes /ha. Le montant des aides est établi selon l'arrêté du Préfet de région portant sur les contrats Natura 2000 en milieux forestiers.
Financeurs potentiels	FEADER/MEEDDM
Calendrier de mise en œuvre	<i>A préciser au moment du contrat</i>